



Parti vert'libéral vaudois

Communiqué de presse

Objet Les vert'libéraux vaudois ont donné leurs mots d'ordre pour les votations du 14 juin. Ce sera OUI à la modification de la Constitution et de la loi sur la procréation médicalement assistée et à la modification de la loi sur la radio et la télévision, alors que ce sera NON à l'initiative sur l'imposition des successions et à L'initiative sur les bourses d'étude.

Contacts François Pointet, Président du Parti vert'libéral vaudois, 079 586 64 87
Michael Dupertuis, Secrétaire Général du Parti vert'libéral vaudois, 076 822 28 74, vd@vertliberaux.ch

Date 22 avril 2015

La modification de la Constitution et de la loi sur la procréation médicalement assistée a été largement acceptée, les vert'libéraux jugeant que cette adaptation reste dans un cadre éthique raisonnable et apporte une amélioration notable pour les personnes devant avoir recours à la procréation médicalement assistée.

L'initiative sur les bourses d'étude a elle été rejetée, non seulement les vert'libéraux sont soucieux du respect du fédéralisme, mais une acceptation de cette initiative mettrait en danger la loi vaudoise sur les bourses qui est particulièrement aboutie.

L'initiative sur l'imposition des successions a été repoussée à l'unanimité moins une abstention, ce résultat clair est dû, là aussi, à une volonté de préserver le fédéralisme et à un refus de nouveaux impôts.

La richesse de notre pays réside aussi dans la capacité d'investissement individuelle et repose sur les PME.

Prendre le risque de voir des entreprises fermées pour des problèmes d'imposition sur la succession est inadmissible.

De plus le financement de l'AVS ne saurait être assuré par ce nouvel impôt et les vert'libéraux proposent de se concentrer sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Après un débat fourni et un résultat serré, les vert'libéraux vaudois ont accepté la modification de la loi sur la radio et la télévision.

Les vert'libéraux sont conscients que notre système de radio et télévision fait la part trop belle à la composante publique au détriment du privé, et que la SSR coute trop cher à la collectivité.

Refuser cette modification de loi n'est toutefois pas la bonne solution pour faire pression sur les services publiques de radio et télévision.